

s'occupe ensuite des Mazarinades compiégnoises ; il les décrit soit d'après l'ouvrage de Moreau, soit d'après les exemplaires originaux qu'il possède, et fait passer successivement le *Panegyrique royal*, la *Harangue royale* et sa *Réponse*, la *Harangue du cardinal de Retz*, et d'autres pièces imprimées de 1649 à 1652 (1). La dernière qu'il signale est imprimée en un patois picard qui ressemble surtout à la langue flamande du Nord. C'est un dialogue entre trois paysans dont un raconte ce qu'il a vu à Compiègne ; il décrit l'arrivée de Mazarin et tout à coup s'arrête, effrayé, n'osant continuer à parler ainsi politique. M. Rendu veut bien donner lecture de cette dernière pièce.

M. l'abbé Gordière signale un certain nombre de points sur lesquels il se trouve en désaccord avec M. Pécoul au sujet des conciles de Compiègne et donne en même temps des renseignements qui permettent de préciser davantage la date de quelques-unes de ces réunions.

M. Bottier donne lecture d'un fragment d'un travail sur l'histoire de la justice en France. Le chapitre qu'il choisit est relatif au Bailliage de Senlis et à la justice à Compiègne. Il retrace les réformes judiciaires apportées par les différents rois de France, l'établissement des baillis et des prévôts royaux, les difficultés presque insurmontables résultant du conflit des juridictions parallèles ou rivales ; il montre le prévôt de la ville et le prévôt forain partageant l'exercice de la justice avec le lieutenant du bailli de Senlis et la justice ecclésiastique de Saint-Corneille ; et rappelle l'organisation des assises dans lesquelles étaient portés les appels de ces différentes juridictions. Il suit ensuite les diverses phases de l'organisation judiciaire depuis l'établissement à Compiègne d'un bailliage royal. En termi-

(1) Voir la note sur l'imprimerie de Julien Courant. *Bulletin de la Société*. Tome I^{er}, p. 50.

nant, et après quelques observations sur la chancellerie et la justice consulaire, M. Bottier compare la justice actuelle avec celle de l'ancien régime et indique les progrès successifs apportés à l'organisation judiciaire et qui ont fait disparaître les inconvénients que présentaient la multiplicité et la superposition de juridictions variées et bizarres.

SÉANCE DU 18 AVRIL 1872

Correspondance : lettres de M. Ancelet annonçant son départ de Compiègne et envoyant la copie d'un document relatif à la construction d'une salle de spectacle à Compiègne en 1778 ; de M. de Bicquille au sujet de la donation faite en 1398 par Jean Loutrel d'une maison pour servir d'Hôtel-de-Ville et des conditions de cette donation, en demandant à la Société de les rappeler au souvenir de l'administration municipale. (M. le maire présent à la séance veut bien prendre note de cette communication.) Envoi de publications par la Société Philotechnique, la Société archéologique de Rambouillet et M. de l'Épinois.

Admission de M. Dubois, entrepreneur, membre du conseil municipal, comme membre titulaire ; et de MM. Ancelet et Paringault comme correspondants.

M. Delarche est nommé vice-secrétaire en remplacement de M. Méresse, démissionnaire.

M. de Marsy signale la présence dans la vente de M. d'Hervilly de plusieurs documents et autographes relatifs à Compiègne, lettres du maréchal Duroc, au sujet du roi d'Espagne Charles IV et chartes de deux évêques de Soissons relatives au prieuré de Saint-Sulpice de Pierrefonds. Ces dernières pièces ont été